

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

10/02/2023

### Date de l'affichage

10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, (arrivée à 19h10 pour la délibération 2023/23-03), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

### Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

**44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents et 7 représentés à la séance.**

**Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le 21 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230216-2023\_28\_08-DE

**2023/28-08 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET PLAN D'ACTION PLURIANNUEL**

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment l'article 61,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-1-2 et D.2311-16,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 février 2023,

Considérant le rapport établi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Prend acte du rapport annuel 2023 et de son plan d'action pluriannuel présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 février 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



|                                           |
|-------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/02/2023        |
| Reçu en préfecture le 21/02/2023          |
| Affiché le 21 FEV. 2023                   |
| ID : 077-247700701-20230216-2023_28_08-DE |